

INFORMATIONS 2018/2019

Ecole élémentaire chemin des écoles 83570 Cotignac

Tél/fax: 0494046182 Mail: ecole.0830880F@ac-nice.fr

Le Directeur est déchargé de cours un jour par semaine le vendredi, les enfants seront pris en charge par un autre enseignant qui assurera les enseignements. Il reçoit ce jour là sur rendez-vous.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Le montant de la cotisation sera de 17 € par enfant (ou 11 € par enfant pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement) à l'ordre de la coopérative scolaire. Il comprend l'affiliation de votre enfant à l'OCCE (office central de la coopération à l'école), la participation à l'achat de livres, de magazines, de matériel de sport, de matériel collectif, l'organisation de certaines activités spécifiques,...

CONSEIL D'ECOLE: Le Conseil d'école se réunit 3 fois par an sous la présidence du directeur, en présence de Monsieur Le Maire, d'un de ses adjoints, de Monsieur Le Délégué de l'Education Nationale, de tous les enseignants, et des représentants élus par les parents. Ces derniers sont chargés de la relation parents-enseignants. Vous pouvez les contacter pour leur faire part de vos réflexions et questions, ou inversement pour vous informer des décisions prises en Conseil.

Les parents désireux de se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves sont priés d'en informer le directeur d'école, le plus tôt possible.

ETUDE/GARDERIE encadrée par un enseignant différent chaque jour.

Une garderie payante de 16h00 à 16h30 dans la cour est proposée pour 10 € par mois. Une étude surveillée payante est proposée de 16h30 à 17h30 pour 30 € par mois incluant la garderie .

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint: du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin.

Noël: du vendredi 21/12 après la classe au lundi 7/01 au matin

Hiver: du vendredi 8/02 après la classe au lundi 25/02 au matin

Pâques: du vendredi 5/04 après la classe au mardi 23/04 au matin.

Pont de l'ascension : du mardi 28/05 après la classe au lundi 3 juin au matin

Eté: le vendredi 5/07 après la classe.

CANTINE: Chaque élève déjeunant à la cantine devra apporter sa brosse à dents dans un étui et son dentifrice. Tous les éléments devront être marqués au nom de l'enfant.

PISCINE : Les élèves de niveau CE1 et CM1 fréquenteront le complexe Aquavabre à Brignoles. Les enseignants ont besoin de parents pour encadrer ces enseignements. Merci de prendre contact rapidement avec le directeur pour le passage des agréments.

Pour conclure, chaque enfant devra transmettre à son enseignant, dans les plus brefs délais, la fiche de renseignements remplie et signée avec les nouvelles informations écrites en rouge, le coupon du règlement intérieur signé, une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident), le règlement par chèque ou espèce de la coopérative scolaire.

Nous vous transmettons un certificat de scolarité, aucun duplicata ne sera délivré en cours d'année.